

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme 1976 d'électrification rurale, la Municipalité envisage des travaux d'extension du réseau électrique dans les secteurs suivants :

- la Montagne
- Saint-François
- la Bretagne.

Le coût de ces diverses extensions est estimé à 1 000 000 F.

La Direction Départementale de l'Agriculture qui a été chargée d'établir le projet sera également chargée de la direction des travaux. Elle m'a donc fait parvenir le dossier d'appel d'offres.

Le financement de cette opération est assuré par un emprunt de 1 000 000 F qui a été réalisé auprès de la CRCAMR.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Publics : LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances et des Travaux

"Avis favorable. Il est précisé que les opérations prévues sont les suivantes

I - LA MONTAGNE

- extension BT poste n°1149 existant "vers Emile JEAN-JACQUES"
- réseau BT poste n°1210 projeté "Chemin Neuf"
- réseau BT poste n°1209 projeté "vers les DEPECHE"
- réseau BT poste n°1208 projeté "vers CERVEAU et Cie"
- réseau BT poste n°1211 projeté "vers Michel NOURLY"

II - SAINT-FRANCOIS

- extension BT poste n°1147 existant "Chemin BAPTISTO"
- extension BT poste n°1135 existant "vers José MAILLOT"

III - LA BRETAGNE

- extension BT poste n°1123 existant "Chemin DAMBREVILLE"
- réaménagement BT poste n°1123 "Chemin GAUDIEUX".

LE MAIRE - Je vous signale que les opérations d'électrification prévues ont fait l'objet d'une demande de la part des adjoints spéciaux des secteurs déterminés.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*Vu*  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales  
D. O. DACTA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme*  
Saint-Pierre, le 23 novembre 1977  
Le Chef de Bureau délégué  
CLAROSTE